Kinésithérapeutes et infirmiers

© 2015 Les Echos Publishing

Dans son dernier rapport, la Cour des comptes s'inquiète d'une hausse des soins infirmiers et de kinésithérapeutes. En effet, ces dépenses connaissent une augmentation de plus de 5 % par an depuis 2000, soit 10 milliards d'euros remboursés au total rien que pour l'année 2014 (6,4 milliards pour les infirmiers et 3,6 milliards pour les kinés).

Une augmentation qui peut s'expliquer certes par le vieillissement de la population mais pas seulement. Selon elle, une autre source de dépenses superflues se niche dans les incohérences territoriales. Par exemple, l'implantation de ces professionnels sur le territoire est disparate. Certaines régions souffrent d'un manque d'effectifs, tandis que d'autres sont trop pourvues. Comme l'Île-de-France qui compte seulement 75 infirmiers pour 100 000 habitants alors que la Corse en compte 398. Autre incohérence : le manque de proportionnalité. Les honoraires infirmiers sont ainsi jusqu'à cinq fois plus élevés en Corse qu'ils ne le sont dans les Pays-de-la-Loire. Idem pour les kinés, chez qui ils varient du simple au double. Et le seul département des Bouches-du-Rhône représente 9 % des remboursements infirmiers alors qu'il ne regroupe que 3 % de la population…

Enfin, la Cour des comptes pointe un manque de contrôle. Seules 87 procédures ont été engagées pour des infirmiers libéraux en 2013. Elle conseille donc une surveillance accrue

et la mise en place d’un plafond des dépenses, qui en cas de dépassement verraient les tarifs des actes de soins revus à la baisse.

Rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale du 15/9/2015

© 2015 Les Echos Publishing